

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n° 446 fixant la date de réunion et la composition de la rémission consultative de défense...

n° 446

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
13 août 1942

Numéro JO  
n° 8 du 31/08/1942

Date du numéro  
31 août 1942

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 29 mars 1935 instituant dans chaque colonie une Commission consultative de défense,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1° — La commission consultative de défense se réunira au palais du Gouvernement le vendredi 14 août 1942 à 9 heures. Elle sera composée comme suit Membres. MM. le général Truffert, commandant supérieur des troupes; Pouvreau, secrétaire général: le général Dupont, commandant artillerie; le capitaine de corvette Monnot, commandant de la marine: le commandant Delgée, commandant de l'air; le commandant Antoine, chef de la S. E. D. J.: le commandant Corréard., commandant le bataillon de tirailleurs sénégalais n° 4 Membres consultatifs. MM. le commandant Antoine, chef de la S. E. D. J.: le commandant Corréard, commandant le bataillon de tirailleurs sénégalais n° 4.

#### Art. 2

— Le commandant Arbanère, chef de l'état-major du général commandant supérieur remplira les fonctions de secrétaire.

**NOUAILHETAS**